



DECISION 0268 **/CNCC S.A/DG/2026**

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°002/AONR/CNCC S.A/CIPM/2026 DU 25 JUIN 2026 POUR L'ASSISTANCE SUR LA SECURISATION ET LA PROTECTION DU SYSTEME D'INFORMATION BESC 3.0 DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC S.A

).....

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant le Régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le Décret N°2006/028 du 24 Janvier 2006 portant nomination du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun
- Vu le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques
- Vu le Décret N°2025/314 du 16 Juillet 2025 portant transformation du Conseil National des Chargeurs du Cameroun en Société à Capital Public ;
- Vu le Décret N°2025/315 du 16 juillet 2025 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Résolution N°002/CA/CNCC du 12 janvier 2026 portant approbation du Régime Général Interne des Marchés du Conseil National des Chargeurs du Cameroun S.A (CNCC S.A) ;
- Vu la Résolution N°006/CA/CNCC du 12 janvier 2026 portant approbation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil National des Chargeurs du Cameroun S.A (CNCC S.A) ;
- Vu le Rapport d'analyse de l'examen des offres des soumissionnaires ;
- Vu La proposition d'attribution N°13/P/CNCC S.A/SEC/CIPM/2026 du 27/07/2026 du Président de la CIPM/CNCC S.A ;
- Vu les Nécessités de service.

[Signature]

DECIDE

Article 1 :

L'Appel d'Offres National Restreint N°002/AONR/CNCC S.A/CIPM/2026 du 25 Juin 2026 pour l'assistance sur la sécurisation et la protection du système d'information BESC 3.0 du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC S.A)), est attribué au groupement **ITS-VOCATIONAL TRAINING CENTRE BEE-LEARNING**, Tél : 679 28 69 31, pour un montant de **57 000 000 FCFA TTC (CINQUANTE SEPT MILLIONS) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES** et un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation : -CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

- ARMP ;
- MINMAP ;
- AFFICHAGE.

Douala, le 28 juillet 2026



LE DIRECTEUR GENERAL

Auguste MBAPPE PENDA